



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° 817/056

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

CONVENTION D'ETUDE

**AMNEVILLE ROMBAS - AMREF (Magasin Général) - Requalification- E
P09RD70M117**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du Magasin Général du site AMREF situé sur les territoires communaux d'Amnéville et de Rombas en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude diagnostique et de faisabilité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 18 AVR. 2017

Le Préfet de Région,

Pour le Fichier de programmation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU